
IFSI et IFAS
CHU de GRENOBLE

Projet pédagogique

2010 - 2015

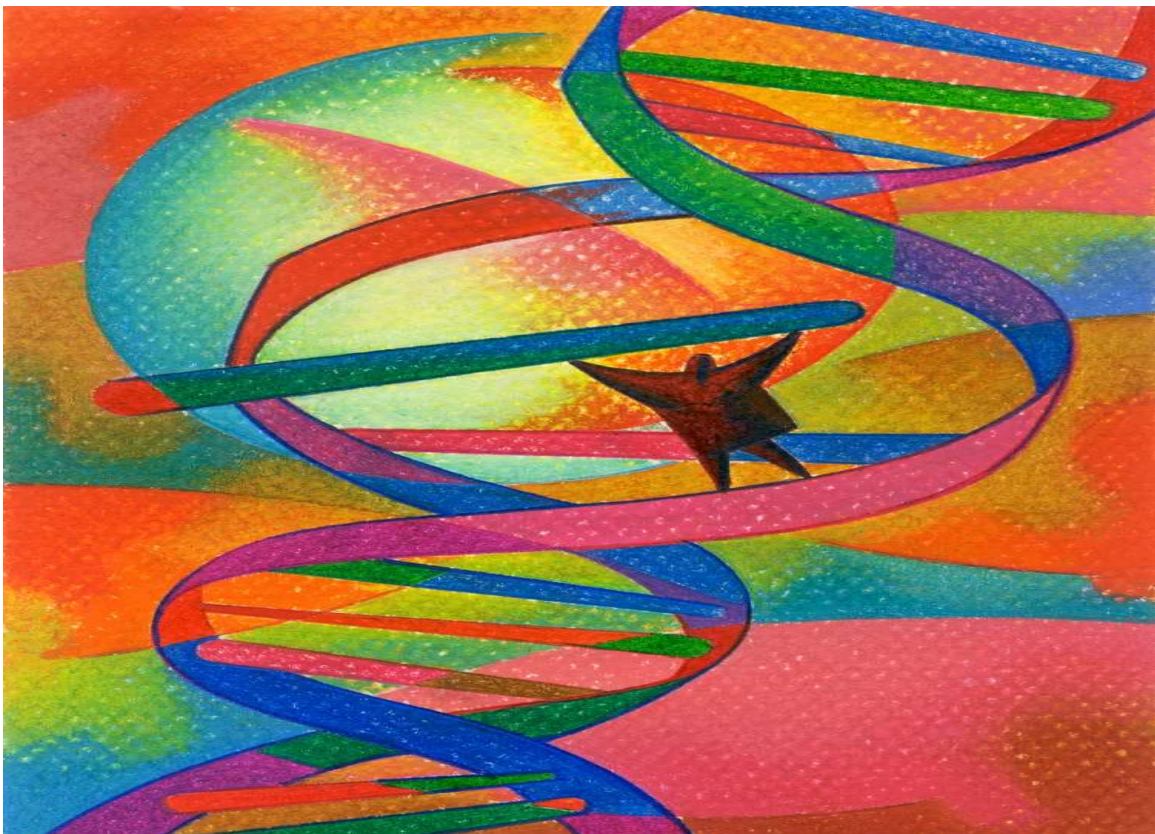


Image libre de droit

IFSI - IFAS
B.P. 217
38043 Grenoble Cedex 9
Tél : 04.76.76.50.60
Fax : 04.76.76.50.75
E. mail : contact-ifsu@chu-grenoble.fr

Les professionnels qui ont réalisé le projet pédagogique

L'équipe de formateurs :

L. Aichoun
H. Ahlborn
G. Brocard
MC. Chareyre
C. Coudurier
C. D'Almeida
A. Danjou
V. Demange
MN. De Souza
M. Fiorese
MH. Foessel
D. Gaud
Gimondi.
F. Giraud
MC. Guilmot
M. Hasdenteufel
B. Kern
J. Lecloarec
N. Loiseau
S. Marfaing
C. Montout
AC. Najar
S. Reboux
V. Rosset
F. Roux
N. Sadaoui
C. Silvente
D. Todesco
M. Tyras
D. Vallon
A. Verdeti
M. Vielfaure-Chapuis
B. Vincon

L'équipe de Direction

JL. Masclaux
I. Afonso
A. Bellanger
C. Magnan

Sommaire

| | | |
|----------|---|----------|
| 1 | PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION ET DE SON ENVIRONNEMENT..... | 1 |
| 2 | LE CADRE DE REFERENCE..... | 2 |
| 3 | LES ORIENTATIONS PHILOSOPHIQUES DE NOTRE PROJET PEDAGOGIQUE..... | 3 |
| 3.1 | Les finalités de la formation | 3 |
| 3.2 | Les valeurs et principes..... | 3 |
| 3.3 | Notre conception du soin et du métier | 4 |
| 3.4 | Notre conception de la formation..... | 5 |
| 3.5 | Le suivi pédagogique..... | 6 |
| 3.6 | L'évaluation | 6 |
| 4 | NOS AMBITIONS POUR LES CINQ PROCHAINES ANNEES | 7 |
| | Bibliographie | 8 |

Liste des sigles utilisés

| | |
|--------|--|
| DRJSCS | Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale |
| IFSI | Institut de Formation en Soins Infirmiers |
| IFAS | Institut de Formation Aide Soignant |
| VAE | Validation des Acquis de l'Expérience |
| CHU | Centre Hospitalier Universitaire |
| ARS | Agence Régionale de Santé |

Ce projet pédagogique institutionnel a été réalisé par l'équipe de l'IFSI-IFAS pour une durée de cinq ans. Il présente aux étudiants, aux élèves, aux tutelles et aux partenaires l'Institut de formation, ses principes de fonctionnement, le cadre réglementaire, les valeurs et conceptions qui fondent la pédagogie dispensée. Il a pour finalité de donner du sens aux projets de formation qui sont développés au sein de la structure.

1 PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION ET DE SON ENVIRONNEMENT

La structure dépend du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Le relai de cette tutelle se fait au niveau régional par la DRJSCS garante de la certification. L'ARS est responsable du contrôle pédagogique. Notre financement est assuré par la région Rhône Alpes.

L'institut fait partie du pôle Formation du CHU de Grenoble qui regroupe un dispositif de dix écoles plus un axe de formation continue. Il comprend également un centre de documentation utilisé par l'ensemble des instituts situés sur le site nord de l'hôpital.

Il occupe l'ensemble du rez-de chaussée, le premier et deuxième étage dans un bâtiment localisé « Rue des Ecoles ».

Une équipe¹ de cadres de santé formateurs travaillent en collaboration avec les secrétaires, les documentalistes et le personnel logistique pour mener à bien les missions de formation qui sont :

- La formation en soins infirmiers avec un quota de 201 étudiants par promotion
- La formation des aides soignants avec un effectif de 64 élèves
- La formation continue
- L'encadrement de stagiaires (étudiants cadre de santé, étudiants en Master...).

¹ 1 ETP directeur - 35,9 ETP formateurs - 7,1 secrétaires – 2,3 documentalistes – 1,8 logistique.

2 LE CADRE DE REFERENCE

En tant que structure de formation du secteur public, l'institut s'inscrit dans un contexte constitutionnel, législatif et réglementaire. Les métiers d'infirmier et d'aide soignant ne peuvent se concevoir qu'inclus et articulés dans l'ensemble plus vaste qu'est la société française aujourd'hui, traversée par des mutations profondes.

Le texte fondamental est la Constitution du 4 octobre 1958 : Art 1 : « *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée.* »

L'exercice des différentes professions de santé est réglementé entre autre par le code de la santé publique (4^{ème} partie, livre III Titre 1^{er})

La place centrale donnée aux malades et aux usagers est réaffirmée par la Loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.

L'hôpital est en pleine réforme et l'offre de soins se réorganise au niveau des territoires et des régions. (*Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et les Ordonnances n°2005-406 du 2 mai 2005 et n°2005-1112 du 1^{er} septembre 2005 - réforme de la gouvernance hospitalière*).

Les établissements de formation sont aussi traversés par des évolutions importantes. Pour la formation initiale et continue des professionnels de santé, deux axes cohabitent :

- Celui d'une formation tout au long de la vie permettant la VAE. (*Loi n°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie Décret n°2008-824 du 21 août 2008 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique hospitalière*).
- celui de l'application des accords de Bologne pour aboutir à l'universitarisation des études.

Dans cette logique, nous avons mis en place les nouveaux programmes de formation par compétences, conformément à l'arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide soignant et l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'état d'infirmier modifié par l'arrêté du 3 mai 2010.

Un partenariat est mis en place avec l'université Joseph FOURIER et la région Rhône Alpes dans le cadre de la mise en œuvre du processus Licence-Master-Doctorat.

Un règlement intérieur permet de réguler la vie au sein de l'institution.

3 LES ORIENTATIONS PHILOSOPHIQUES DE NOTRE PROJET PEDAGOGIQUE

3.1 Les finalités de la formation

La formation a pour but de former des praticiens autonomes, responsables et réflexifs capables de développer une posture clinique de qualité auprès des personnes soignées et usagers au sein d'une équipe pluri professionnelle. Elle propose un parcours professionnalisant qui permet à l'étudiant/élève de construire progressivement ses compétences.

La formation participe également à l'évolution de la profession.

3.2 Les valeurs et principes

Les valeurs et principes retenus et partagés par l'ensemble de l'équipe sous tendent le projet pédagogique et nos pratiques professionnelles.

- LE RESPECT fait référence à l'éducation de chacun. Il est la base de la relation à l'autre, de la reconnaissance mutuelle, la bienveillance et l'altérité. Concept central dans le soin, Il est inscrit dans les textes de référence professionnels (déontologie, règlement intérieur, les chartes ...).
- L'AUTONOMIE renvoie à la notion d'acteur-auteur de sa formation pour construire ensemble. C'est être capable d'agir et d'inter agir avec les autres dans le cadre de règles collectives du vivre ensemble en tant que citoyen et professionnel. Être autonome c'est être capable d'assumer ses responsabilités.
- LA RESPONSABILITE c'est pouvoir répondre de ses actes. Agir en étant conscient de la portée de nos actes, de leur conséquence, ce qui permet de les assumer en toute conscience. La responsabilité est indissociable de l'autonomie.
- LA CREATIVITE traduit la capacité à être en éveil, à s'étonner, à s'émerveiller, à se laisser surprendre. C'est s'autoriser à innover, oser la relation à l'autre, source de création professionnelle. La créativité ne peut s'exprimer que si existent la motivation, la confiance en soi et en les autres.

3.3 Notre conception du soin et du métier

Notre conception du soin et du métier est directement reliée aux valeurs que nous portons.

Nous considérons la personne soignée comme un être singulier avec des attentes, des désirs et des besoins notamment lors des périodes de vulnérabilité.

Les soins doivent être adaptés à la personne ou au groupe de personnes en tenant compte de l'environnement et de l'évolution du contexte socio-économique et démographique : évolution des technologies, des savoirs, des ressources de la collectivité.

Pour nous le soin comprend la dimension curative, préventive, éducative et palliative. Il s'appuie sur des compétences cliniques, d'analyse et relationnelles afin de mettre en œuvre des soins de qualité.

Au sein d'une équipe pluri-professionnelle, l'infirmière et l'aide soignante² prennent soin de la personne dans le respect de sa dignité, de ses croyances et de ses valeurs.

Les professionnels accompagnent la personne soignée et son entourage dans son parcours de soins en lien avec son projet de vie.

Dans le cadre de l'évolution de l'offre de soins, l'infirmière et l'aide-soignante sont des acteurs dans la chaîne de soins. Ils coopèrent ensemble avec d'autres partenaires dans des secteurs d'activité variés.

Afin de développer leurs compétences et leur autonomie professionnelle, ils s'engagent à poursuivre leur démarche de formation tout au long de leur vie professionnelle.

² Lire partout « infirmier et aide soignant »

3.4 Notre conception de la formation

Notre projet s'inscrit dans le courant socio-constructiviste avec l'idée que le savoir se construit en interaction avec les autres, l'environnement et soi-même.

Il s'agit donc d'une co-formation impliquant plusieurs acteurs : étudiants-élèves / professionnels de santé / cadres de santé formateurs / documentalistes / universitaires / patients.

Le dispositif en place vise à favoriser l'émergence d'un professionnel polyvalent et à contribuer à l'évolution de la profession. En ce sens la formation est articulée autour de l'acquisition des compétences requises pour l'exercice des activités du métier.

Pour Guy LE BOTERF « ... la compétence est un savoir agir en situation ou un savoir gérer la complexité ».

Philippe PERRENOUD précise qu' « une compétence mobilise diverses ressources : les savoirs, rapport au savoir, capacités, attitudes, valeurs et identité ».

La pédagogie s'appuie sur le principe de la formation par l'alternance. Une alternance intégrative où les savoirs se construisent à partir de situations professionnelles.

La formation repose sur la maîtrise des concepts et la pratique régulière de l'analyse de situations de soins.

Gérard MALGLAIVE explique, qu'au travers de l'alternance intégrative, l'utilisation réciproque des expériences vécues en IFSI et en stage permet de créer un lien entre ces deux lieux de formation. Cette organisation permet ainsi des interactions permanentes entre les différents savoirs que l'apprenant s'approprié et transforme en compétences professionnelles.

Aussi la maîtrise des concepts et la pratique régulière de l'analyse de situations de soins permettent aux étudiants/élèves de travailler les trois paliers d'apprentissage : comprendre, agir, transférer :

- Comprendre : l'étudiant/ élève acquiert les savoirs et savoirs faire nécessaires à la compréhension des situations,
- Agir : l'étudiant/ élève mobilise les savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer ses actions,
- Transférer : l'étudiant/ élève conceptualise et acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles.

L'étudiant/élève est au centre du dispositif et construit ses savoirs. Il est acteur de son cursus d'apprentissage. Le formateur et le professionnel de santé l'accompagnent dans la construction de son projet professionnel.

Les moyens mis à disposition : le suivi pédagogique, le conseil de promotion et les temps de régulation avec les étudiants/élèves.

3.5 Le suivi pédagogique

La finalité du suivi pédagogique est d'accompagner l'étudiant dans la construction de son projet professionnel, son processus de professionnalisation, sa construction identitaire et l'acquisition de ses compétences.

Pour se faire, dans le cadre d'un dispositif collectif institutionnel et en lien avec les professionnels de la santé, l'équipe pédagogique prend en compte la singularité de l'étudiant/élève :

- Elle l'accompagne dans une démarche réflexive à partir d'une écoute active, dans la construction de son parcours de professionnalisation, dans ses processus d'apprentissage et dans son positionnement.
- Elle co-élabore avec lui une démarche contractuelle.
- Elle évalue et valide son parcours de formation.

L'équipe pédagogique s'appuie sur différents moyens pédagogiques comme les entretiens d'explicitation, l'analyse de la pratique, le portfolio, le carnet de bord

3.6 L'évaluation

Le dispositif d'évaluation prend en compte une co responsabilité des différents acteurs de la formation :

- l'étudiant/élève, acteur de sa formation, s'inscrit dans une démarche d'auto-évaluation de ses apprentissages et d'analyse de sa pratique.
- Les professionnels de santé encadrent les étudiants/élèves en stage et évaluent les acquisitions ou pratiques de soins réalisées en vue de la validation des compétences.
- L'équipe pédagogique met en place un dispositif d'évaluation formative et d'auto-évaluation qui vise à accompagner les étudiants/élèves dans leur processus d'acquisition tout au long de leur formation. Elle élabore le dispositif d'évaluation normative selon le référentiel de formation. Les choix pédagogiques sont guidés par nos valeurs développées précédemment.

4 NOS AMBITIONS POUR LES CINQ PROCHAINES ANNEES

Dans le cadre de la mise en place du référentiel de formation par compétences :

- Développer le partenariat avec les professionnels accueillant des étudiants/élèves en stage.
- Participer à la mise en œuvre du groupement de coopération sanitaire entre les IFSI et être force de proposition au sein de la commission spécialisée.
- Favoriser la coopération avec les universitaires pour élaborer des outils d'enseignements basés sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication.
- Développer une politique d'ouverture pour les stages : étranger, ERASMUS, projet professionnel des étudiants et élèves.
- Développer les transversalités au sein des formations initiales.
- Développer le partenariat avec le centre de documentation.

Dans le cadre de la démarche qualité :

- Poursuivre le travail de formalisation et de traçabilité des documents.
- Développer les missions de formations continues et de recherche au sein de l'institut en partenariat avec l'université.

Bibliographie

OUVRAGES

DE MONTMOLLIN M. L'intelligence de la tâche. Eléments d'ergonomie cognitive. Berne : Peter Lang. 1986.

HAMELINE Daniel. Les objectifs pédagogiques en formation initiale et en formation continue. Ed. ESF, 2005. (Collection Pédagogie).

JOANNERT Philippe. Compétences et socioconstructivisme. Perspectives en éducation et formation. 2002

LE BOTERF Guy. Apprendre de l'expérience. 4ème édition Paris : Eyrolles, 2006. p. 113-145.

LEPLAT J. Les compétences en ergonomie. Toulouse Octares Edition 2001. (Collection Travail et Activité Humaine).

PERRENOUD Philippe. Développer la pratique réflexive dans le métier d'enseignant. Issy les Moulineaux : ESF, 2008. 218p.

SAMURÇAY R., PASTRE P. La conceptualisation des situations de travail dans la formation des compétences. In LEPLAT J. & DE MONTMOLLIN M. (Eds.), Les compétences en ergonomie Toulouse : Octarès, 2001. p. 101-112.

REVUES

DEVELAY Michel. Le statut des savoirs dans la pédagogie de l'alternance in l'alternance pour des apprentissages situés. Education Permanente, 2007, n°172, p 15-25.

DEVELAY Michel. La pédagogie du sens. Recherche en soins infirmiers, 1997, n°51, p 42-47.

GEAY André. L'alternance comme processus de professionnalisation : implications didactiques. Education Permanente, 2007, n°172, p 27-38.

MALGLAIVE Gérard, Les rapports entre savoirs et pratiques dans le développement de capacité d'apprentissage des adultes. Education permanente 1998, n°92, p. 50-53.

VIAL Michel. Travailler les valeurs professionnelles ou comment se professionnaliser. SOINS, 2005, n°53, p 33-36.

